

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 5 octobre 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Daniel Fortin.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2015.
3. Remplacement de Mme Mélisa Samson durant son congé de maternité.
4. Remplacement des 3 panneaux de bienvenue.
5. Estimation pour réparer aile de côté et chasse-neige sens unique du camion blanc.
6. Estimé pour la réparation de 2 bornes incendies.
7. Modification du budget 2015 de l'OMH de Laurierville.
8. Installation d'une échelle limnométrique à la rivière Bécancour.
9. Période de questions de l'assistance.
10. Modification demande auprès de la CPTAQ par la Ferme Gerguy SENC.
11. Dénivellement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2015-2016.
12. Projet changement des plaques toponymiques.
13. Soutien financier à la municipalité de Ristigouche Parte-Sud-Est.
14. Aide financière à la Coop de Solidarité Laurierville.
15. Demande de soutien financier pour la 8^e édition de l'évènement « Marché de Noël et Salon des métiers d'arts 2015 ».
16. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
17. Correspondance.
18. Approbation des comptes.
19. États des revenus et dépenses au 30 septembre 2015.
20. Varia.
21. Clôture de l'assemblée

Résolution : 2015-221

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2015-222

Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2015.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 8 septembre 2015, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2015-223

Remplacement de Mme Mélisa Samson durant son congé de maternité.

Attendu que la municipalité doit remplacer Mme Mélisa Samson, préposée au service de garde municipal en milieu scolaire, durant son congé de maternité, lequel débutera le ou vers le 18 janvier 2016, et ce, pour une période d'environ 1 an;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à publier dans la prochaine édition du journal Le Poliquin, soit le 9 octobre 2015, un offre d'emploi pour le poste de préposé(e) au service de garde municipal en milieu scolaire, afin de remplacer Mme Samson, durant son congé de maternité.

Adoptée

Résolution : 2015-224

Remplacement des 3 panneaux de bienvenue.

Attendu que les 3 panneaux de bienvenue situés sur le territoire de la municipalité de Laurierville sont défraîchis et ont atteint la fin de leur vie utile;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de l'Imprimerie Fillion enr., au montant de 1 310 \$, pour l'impression de 3 nouveaux panneaux de bienvenue, taxes non incluses.

Que le visuel sera imprimé sur un panneau en aluminium de 6 mm d'épaisseur.

Que le choix du visuel reste à déterminer, lequel sera soumis pour approbation aux membres du conseil par courriel lors des prochains jours.

Adoptée

Résolution : 2015-225

Réparations aile de côté et chasse-neige sens unique du camion blanc.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Soudure Marcoux enr., pour les réparations à l'aile de côté et au chasse-neige sens unique du camion de déneigement Inter 1981.

Que le montant de la proposition est de 1 100 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-226

Réparation de 2 bornes incendie.

Attendu que suite à l'inspection des bornes d'incendie par l'entreprise Aqua Data inc., le 10 août 2015, des anomalies ont été constatées sur 2 bornes incendie;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition datée du 21 septembre 2015 de l'entreprise Stelem pour la réparation des anomalies sur les 2 bornes incendie, lesquelles sont situées au 486 avenue Provencher et au 9 rue des Jonquilles.

Que le coût des réparations est estimé à 1 580.00 \$, lequel comprend, les taxes, la main-d'œuvre, les pièces et les frais de déplacement.

Adoptée

Résolution : 2015-227

Modification du budget 2015 de l'OMH de Laurierville.

Attendu que la Société d'habitation du Québec a révisé le budget 2015 de l'OMH de Laurierville;

Attendu que les modifications sont les suivantes : hausse de 200 \$ pour l'entretien, hausse de 330 \$ pour les frais d'électricité, hausse de 103 \$ pour

les taxes scolaires et hausse de 12 \$ pour les primes d'assurances, pour un total de 645 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les modifications au budget 2015 de l'OMH de Laurierville, représentant des déboursés supplémentaires de 645 \$.

Que suite aux modifications, le déficit de l'OMH de Laurierville passe de 49164 \$ à 49 809 \$.

Que la participation financière de la municipalité au déficit de l'OMH de Laurierville, est de 10%, représentant un montant de 4 981 \$, au lieu de 4 916\$, représentant une augmentation de 65 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-228

Installation d'une échelle limnométrique à la rivière Bécancour.

Attendu que le ministère de la Sécurité publique offre à la municipalité d'installer, sans frais, une échelle limnométrique pour la surveillance de la rivière Bécancour, dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques;

Attendu que l'échelle limnométrique facilitera le travail de surveillance de la rivière Bécancour lors des crues printanières ou lors de chutes de pluies abondantes;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzie Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition du ministère de la Sécurité publique, pour l'installation d'une échelle limnométrique pour faciliter la surveillance de la rivière Bécancour.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2015-229

Modification demande auprès de la CPTAQ par la Ferme Gerguy SENC.

Considérant que la Ferme Gerguy SENC, propriété de M. Germain Bédard et Mme Guylaine Rouleau, désirent modifier leur demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dans le dossier numéro 409311, afin d'ajouter à leur demande une superficie d'environ 2 hectares sur les lots numéros 431-P et 432-P;

Considérant que la demande initiale consistait à vendre à la Ferme Lauri (2003) inc., une superficie de 34,66 hectares, constituée des lots 291-P et 292-P;

Considérant que M. Germain Bédard et Mme Guylaine Rouleau doivent s'adresser à la CPTAQ, afin d'obtenir une autorisation pour conclure la vente à la Ferme Lauri (2003) inc., d'une superficie d'environ 36,66 hectares, constituée des lots numéro 291-P, 292-P, 431-P et 432-P;

Considérant que la municipalité doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur la superficie d'environ 36,66 hectares est majoritairement constitué de sol de classes 4 et 3.

- b) La partie visée est actuellement exploitée pour fins d'agriculture, et l'acquéreur désire continuer l'exploitation agricole.
- c) La demande n'affecte pas les activités agricoles existantes ni le développement de ces activités agricoles.
- d) L'usage du terrain concerné par la présente demande, demeure un usage agricole, donc, les effets en matière d'environnement sur les établissements de production animale environnants sont nuls.
- e) La Ferme Gerguy SENC qui a cessé son exploitation agricole, loue les lots 291-P et 292-P à la Ferme Lauri (2003) inc. depuis quelques années. Donc, la demande affecte peu l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.
- f) L'ensemble du projet n'a pas d'impact pour l'agriculture sur les ressources eau et sol.
- g) La demande permet à la Ferme Lauri (2003) inc. de consolider son exploitation agricole en ajoutant environ 36,66 hectares à sa superficie de propriétés foncières, laquelle est présentement de 150.76 hectares.

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de la Ferme Gerguy SENC, propriété de M. Germain Bédard et Mme Guylaine Rouleau, à l'effet de vendre une superficie d'environ 36,66 hectares, constituée des lots numéros 291-P, 292-P, 431-P et 432-P à la Ferme Lauri (2003) inc. et recommande à la CPTAQ d'autoriser cette demande.

Adoptée

Résolution : 2015-230

Déneigement du pont de la Grosse-Ile pour la saison 2015-2016.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de la Ferme Stéluka inc., du 347 chemin de la Grosse-Ile, pour le déneigement du tablier du pont de la Route de la Grosse-Ile et de ses approches, pour la saison hivernale 2015-2016, et ce, au prix de 1 250.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2015-231

Projet changement des plaques toponymiques.

Attendu que les plaques toponymiques du secteur urbain de la municipalité sont désuètes et que plusieurs sont rendues presque illisibles;

Attendu que les nouvelles plaques toponymiques sont plus décoratives avec des lettres un peu plus grandes, pour une meilleure visibilité des noms de rues;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à commander de nouvelles plaques toponymiques pour le secteur urbain de la municipalité, ainsi que les accessoires nécessaires à leur installation à l'entreprise Signalisation Lévis inc..

Qu'un total de 74 plaques toponymiques recto-verso est requis, ainsi que 74 supports latéraux, 5 poteaux de 12 pieds de longueur de type NEX, ainsi 40 capuchons.

Que la couleur des plaques toponymiques est brune, avec les lettres blanches et un contour décoratif, soit dans les mêmes couleurs que les nouveaux panneaux de bienvenue.

Que le coût estimé du remplacement des plaques toponymiques est de 7 500.00, taxes non incluses, lequel sera payé à même le fonds d'administration.

Que le visuel des plaques toponymiques sera expédié aux membres du conseil pour approbation, dès sa réception.

Adoptée

Résolution : 2015-232

Demande de soutien financier par la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est.

Attendu que la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, est poursuivie par la pétrolière Gastem pour 1.5 million \$, suite à l'adoption en 2014, par la municipalité, d'un règlement pour protéger ses sources d'eau potable, empêchant ainsi la pétrolière Gastem d'effectuer des travaux de forage pour de la recherche de pétrole dans le secteur des sources d'eau potable;

Attendu que la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est estime à 225 000\$, le coût pour se défendre dans le cadre de cette poursuite;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil ne verse pas d'aide financière à la municipalité de Ristigouche Parte-Sud-Est, dans le cadre de la poursuite judiciaire avec la pétrolière Gastem.

Adoptée

Résolution : 2015-233

Aide financière à la Coop Solidarité de Laurierville.

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 2013-252, adoptée le 1^{er} octobre 2013, la municipalité s'est engagée à verser un montant de 2 000 \$ par année, pendant 5 ans, à la Coop Solidarité de Laurierville;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Coop Solidarité de Laurierville pour l'année 2015, représentant le 2^e versement annuel de 2 000.00 \$ sur 5.

Adoptée

Résolution : 2015-234

Demande de soutien financier pour la 8^e édition de l'évènement « Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2015.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'en guise de soutien financier, la municipalité annoncera dans le journal Le Poliquin du mois de novembre, l'évènement Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2015, lequel se tiendra à la Jardinerie Fortier de Princeville, au début du mois de décembre.

Adoptée

Résolution : 2015-235

Transfert au service de loisirs

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de M. Rick Lavergne, directeur général de la MRC de l'Érable, concernant le Fonds de développement des territoires (FDT) au montant de 910 054 \$ (1 230 054 \$ en 2014), avec lequel le conseil des maires a établi ses priorités d'intervention, qui sont les suivantes :

Planification de l'aménagement : **110 688 \$**

La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien aux municipalités en matière de développement : **327 789 \$**

Le pacte rural : **483 830 \$**

Le soutien à des projets structurants : **86 747 \$**

- Réception du protocole d'entente intermunicipale relatif à la gestion des Loisirs collectifs Inverness-Laurierville, lequel a été signé par les maires et les directeurs généraux des 2 municipalités le 30 septembre dernier.
- Réception du rapport d'inspection de la part de M. Steve Tremblay, ingénieur, du Groupe Alco inc., concernant l'état de l'entrepôt situé près du garage municipal au 477 avenue Provencher, lequel a atteint sa fin de vie utile, selon le rapport daté du 15 septembre 2015.
- Demande du maire de la Ville de Plessisville pour une rencontre avec le conseil municipal, afin de discuter d'une proposition d'entente sur les loisirs entre Laurierville et Plessisville.

Le conseil municipal accepte de rencontrer le maire de la Ville de Plessisville, le 21 ou 28 octobre 2015 à 19h30. Le directeur général confirmera la date de la rencontre dès que possible.

- Offre de service de Pacte Bois-Francs à l'intention des citoyens, soit la médiation citoyenne, afin d'accompagner les personnes dans leur démarche de gestion de conflits.
- Lettre de Mme Geneviève Fortier, éducatrice spécialisée de Partenaires 12-18, afin de faire part du nouveau conseil d'administration du Comité des 12-18 de Laurierville.
- Réception de la synthèse des échanges des Rendez-vous des générations, organisés par la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec, en mars 2015.
- Réception d'une lettre du ministère des Transports, informant la municipalité que le dossier est complet et conforme aux modalités d'application du programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016.
- Réception du rapport d'activités 2014-2015 du Journal Le Poliquin.

Liste des comptes

Receveur Général du Canada : Remises pour septembre.	1 809.66
Ministre des Finances du Québec : Remises pour septembre.	4 664.35
Marc Simoneau : Frais congrès FQM (24 au 26 sept.)	1,967.85
Luc Côté : Frais congrès FQM	263.50
Daniel Fortin : Frais congrès FQM	250.24

Pierre Cloutier : Réunion Drummonville (RPEP).	76.00
Hydro-Québec : Service caserne du 28/07 au 23/09/2015	318.55
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 23/07 au 22/09/2015	839.24
Hydro-Québec : Service aqueduc rg Scott du 29/07 au 24/09/2015	61.14
Hydro-Québec : Service croix rg Scott du 29/07 au 24/09/2015	82.33
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal du 25 juil. au 29 sept..	695.15
Hydro-Québec : Service au système septique commun (estimé).	85.00
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque.	93.76
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	239.00
Hydro-Québec : Luminaire de rues pour septembre.	1 052.06
Féd. des caisses Desjardins : Essence du 18/08 au 09/09/2015	355.54
CLSMCQ : Animation à la bibliothèque	300.00
Rémunération : Salaire des employés en octobre 2015 (estimé)	14,207.34
RREMQ : Régime de retraite des employés municipaux en septembre	1,338.78
Croix Bleue : Ass.-salaire des employés municipaux en octobre	1,634.72
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass.-salaire octobre 2015	127.98
Ministre des Finances : Services de la Sûreté du Québec (2 ^e vers.)	49,784.00
Ville de Plessisville : Jugement de la cour	232.35
OMH : Progr. Suppl. au loyer pour octobre 2015	62.73
OMH de Laurierville : Participation au déficit, dernier versement.	1 804.00
Orapé : Cueillette mois Sept. 2015	262.40
Environex : Analyses d'eau de septembre 2015	152.98
Fonds d'information sur le territoire : 4 mutations de septembre.	16.00
Petite caisse : Timbres, frais déplacement, frais service de garde	240.80
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	87.04
Editions juridiques FD : Services mise à jour pour 1 an du code	77.70
Mégaburo : Achat 20 chaises et matériels bureau (97.35\$)	1,214.91
Distr. Manzak : Matériels ménager pour édifice	143.54
Fondation Solidarité Jeunesse : Frais journée Normand-Maurice	422.10
Pages Jaunes : Frais de service pour annuaire	12.77
Scolart : Achat matériels pour garderie	114.24
Sinto : Graisse pour garage	94.17
JM Samson inc. : Service lift	17.25
Danovar inc. : Compteur d'eau au service d'aqueduc	2,850.55
Pompquip inc. : Installation du compteur d'eau	658.35
Lagacé & Frères : Travaux de pavage autour puits de regard près près de la résidence de Jocelyn Martel, rue Demers	997.06
Soudure Marcoux : Faire une clé d'entrée d'eau	56.95
JU Houle : Pièces d'aqueduc	347.73
Sidevic : Outil pour garage	64.39
Charest inter : Pièces pour les camions à neige	422.75
Garage Agricole Charest : Pièces pour tracteur	248.67
Laquerre Ford : Changement huile camionnette	79.42
Marius Marcoux & fils : Réparation (3) luminaires	322.28
Signalisation Lévis inc. : Panneaux de signalisation et poteaux	1,550.10
Les Services exp inc. : Préparation du plan d'intervention 2015	6,323.63
SCA des Appalaches : Pièces égout pluvial, garage, signalisation	1,772.90
Outil Mag : Achat lame scie à béton et peinture aérosol.	275.24
Oxy R Inc. : Bouteille oxygène K pour soudure.	75.34
Réjean Gingras : Achat carafes à eau.	34.47
EMP inc. : Travaux de pelle pour arracher roches Rang 2.	459.90
EMP inc. : Remplacement de 11 entrées d'eau.	1 161.25
EMP inc. : Location niveleuse.	436.91
EMP inc. : Pose conduite égout pluvial rue Renaud.	2 405.28
Xérox Canada ltée : Service pour septembre.	115.23
Bell Canada : Service pour octobre (estimé).	360.00
Bell Mobilité : Service pour octobre.	92.82
Gaudreau Environnement inc. : Service pour septembre.	10 307.86

Résolution : 2015-236

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 septembre 2015.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 septembre 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 269 647.22 \$, et des déboursés au montant de 1 058 499.02 \$, laissant un solde en caisse de 388 519.00 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2015, les revenus et dépenses au 30 septembre 2014.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2015-237

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier